

Le Belge sous-estime largement le coût de la vie à la retraite

Le Belge sous-estime les revenus dont il aura besoin pour vivre confortablement à la pension. Il n'épargne dès lors pas suffisamment dans cette perspective. Il faudrait idéalement y consacrer 15% du salaire. On est à peine à 9 ou 10%.

MURIEL MICHEL

Les Belges sont ceux qui risquent le plus d'avoir une mauvaise surprise (financière) à leur pension. C'est le constat en forme d'avertissement qui ressort de l'enquête annuelle réalisée auprès de 22.000 investisseurs de 30 pays par la société de gestion internationale Schroders.

Pour commencer, ce chiffre qui illustre l'écart entre les attentes et la réalité financière de la vie de pensionné: les Belges prévoient de consacrer en moyenne 34% de leur pension aux dépenses de la vie courante alors qu'en réalité, elles absorberont 50%.

Les actifs proches de la retraite estiment qu'ils auront besoin de 75% de leur dernier salaire pour vivre une retraite confortable. Mais ça, c'est la configuration de leurs «rêves». La réalité est beaucoup plus aride. «Les revenus des pensionnés n'atteignent que 55% du dernier salaire (en moyenne). C'est le chiffre le plus bas en Europe», observe Wim Nagler, directeur des ventes pour la Belgique et le Luxembourg chez Schroders.

Rien d'étonnant donc à ce que les Belges qui sont déjà pensionnés soient deux fois plus nombreux (30%, contre 14% à l'échelle européenne) à estimer que leurs revenus ne leur permettent pas de vivre confortablement, et 37% à avouer qu'avoir un peu plus serait bienvenu!

Dès lors, nombreux sont les pensionnés qui continuent à investir. «Les pensionnés belges allouent près du quart de leur épargne-pension à des produits financiers (contre 18% à l'échelle européenne)», détaille Wim Nagler.

Ceux qui approchent de l'âge de la retraite se font pourtant encore des illusions: ils pensent pouvoir se contenter d'investir seulement 8% de leur épargne-pension...

Epargner plus et plus tôt

«Il est donc urgent de se prendre en main», lance Wim Nagler. Ce qui suppose:

1. De commencer à épargner plus tôt, autour de 25 ans (l'effort devra être beau-

coup moins important grâce aux intérêts composés).

En commençant par les produits encouragés fiscalement (l'épargne-pension du 3^e pilier ou l'épargne à long terme, NDLR)?

«Il s'agit d'un avis strictement personnel, mais vu le contexte fiscal mouvant en Belgique, je conseille de ne pas cibler des produits uniquement parce qu'ils sont assortis d'un avantage fiscal... Les plafonds sont en outre totalement insuffisants pour se constituer une pension complémentaire digne de ce nom», met-il en garde.

«Commencer à épargner pour sa pension à l'approche des 50 ou 60 ans risque de ne pas suffire», ajoute Wim Nagler.

2. D'épargner davantage. En effet, «le Belge n'épargne que 9% de son salaire en vue de sa pension ce qui, là encore, le place en queue de peloton européen. L'enquête montre qu'il souhaiterait arriver à 11% mais c'est encore insuffisant». Pour Wim Nagler, il faut viser 15%, compte tenu notamment de l'environnement actuel caractérisé par des rendements faibles et une inflation en hausse.

Ces chiffres se doublent d'une autre réalité préoccupante. «Ceux qui épargnent déjà beaucoup – 15% de leur salaire –, souhaiteraient pousser l'effort jusqu'à 17 à 18%. Par contre, et c'est inquiétant, ceux qui épargnent moins que la moyenne pensent que cela sera suffisant...», déplore le responsable de Schroders.

Seule consolation, «concernant le rendement attendu de leur épargne, avec une moyenne de 7% les Belges sont plus réalistes que les autres... même si encore trop optimistes».

Education financière et sensibilisation

Un travail d'éducation financière s'impose donc, aux yeux de la société de gestion. Son enquête montre que les banquiers et assureurs sont les premières sources d'informations, suivis par les organismes de placement, et désormais par les autorités, grâce à l'outil Mypension.be qui permet d'obtenir une estimation de sa pension légale et des montants constitués dans le cadre de la pension complémentaire.

Schroders estime cependant que les entreprises devraient pousser l'initiative en la matière. Alors que le deuxième pilier des salariés repose sur elles, «il n'est pas normal que les entreprises viennent en dernière position, derrière la famille et les amis qui ne sont pas forcément une source d'information fiable»,

conclut Wim Nagler.

MYPENSION.BE

L'IMPACT DE LA DATE À LAQUELLE VOUS ARRÊTEZ DE TRAVAILLER SUR LE MONTANT DE VOTRE PENSION

Le site outil Mypension s'est enrichi d'une nouvelle fonctionnalité pour affiner la planification de votre pension.

Désormais, **quel que soit votre statut** (salarié, fonctionnaire, indépendant) vous pourrez **mesurer l'influence de la date à laquelle vous arrêter de travailler sur le montant de votre future pension.**

«Votre conjoint ne peut prendre sa pension que dans 2 ans et vous vous demandez combien vous toucheriez en plus si, de votre côté, vous travailliez 2 ans de plus? Il vous suffit de faire la simulation», suggère le ministre des Pensions, Daniel Bacquelaine, dans un communiqué.

Jusqu'à présent, mypension.be ne fournissait les calculs que pour 2 scénarios standards: à la date la plus proche et au moment de l'âge légal de la pension.

D'ici la fin de l'année, les salariés et les indépendants pourront calculer **l'impact de la régularisation des périodes d'études** sur le montant de leur pension. D'autres choix de scénarios seront ajoutés au fur et à mesure pour calculer **l'impact des choix de carrière** sur le montant de la pension.

34%

Les Belges prévoient de consacrer en moyenne 34% de leur pension aux dépenses de la vie courante. En réalité, ce sera 50%!